







La notice paysagère – l'aire d'étude

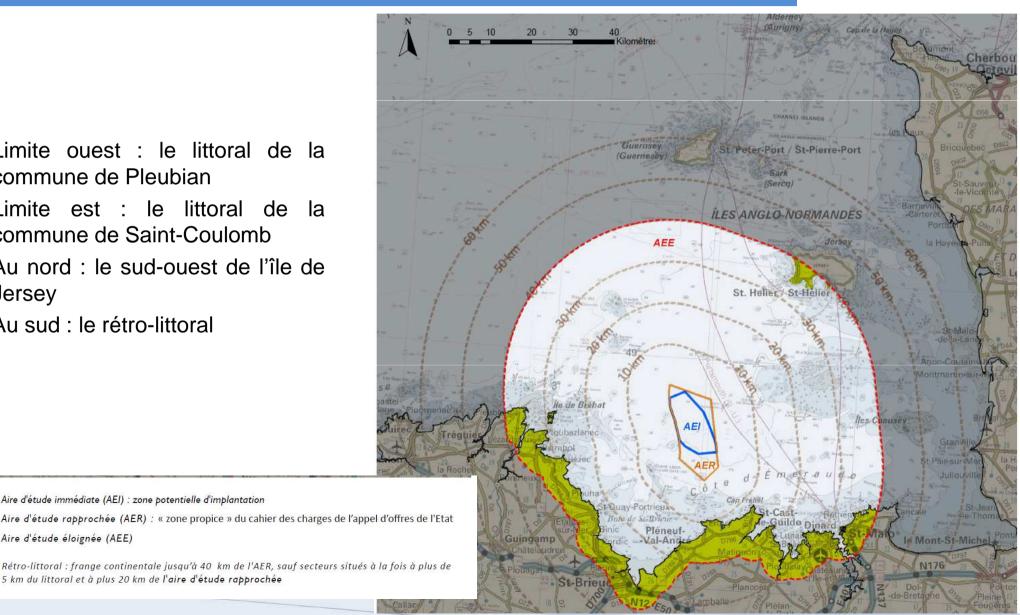
- Limite ouest : le littoral de la commune de Pleubian
- Limite est : le littoral de la commune de Saint-Coulomb
- Au nord : le sud-ouest de l'île de Jersey

Aire d'étude immédiate (AEI) : zone potentielle d'implantation

5 km du littoral et à plus 20 km de l'aire d'étude rapprochée

Au sud : le rétro-littoral

Aire d'étude éloignée (AEE)

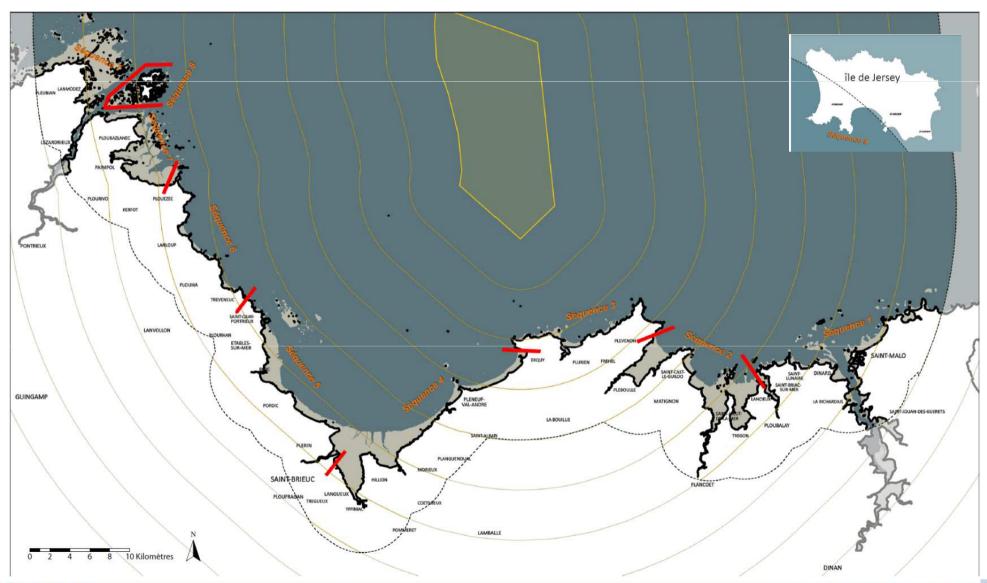








Les 9 séquences de la notice paysagère





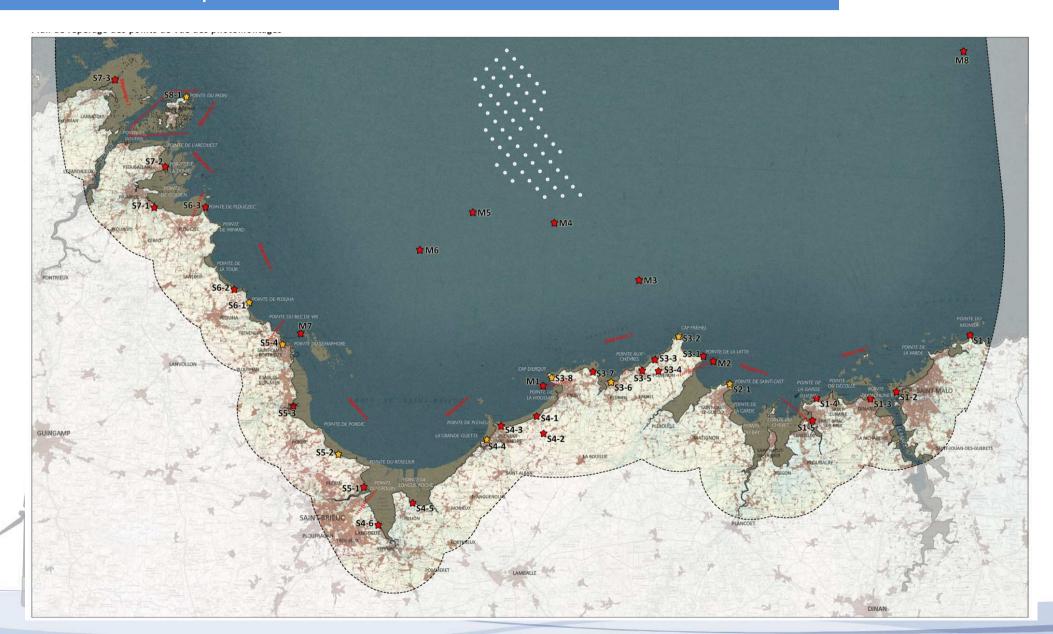








Localisation des points de vue

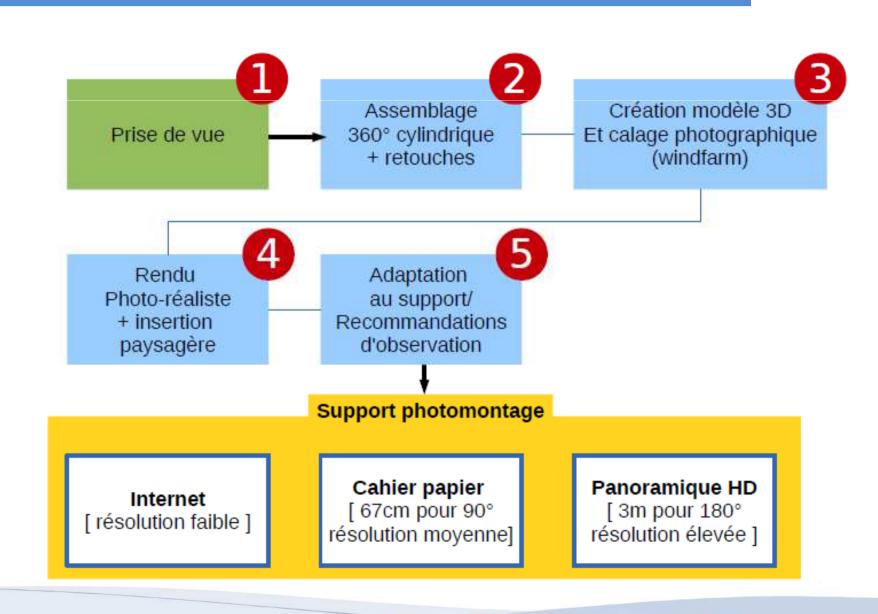








Les étapes de réalisation des photomontages



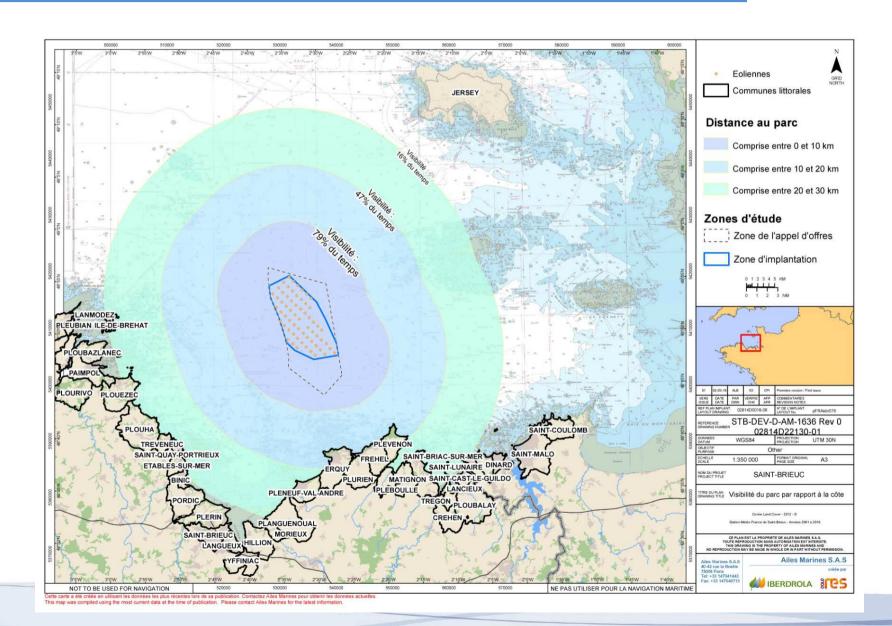








Visibilité du parc dans le temps







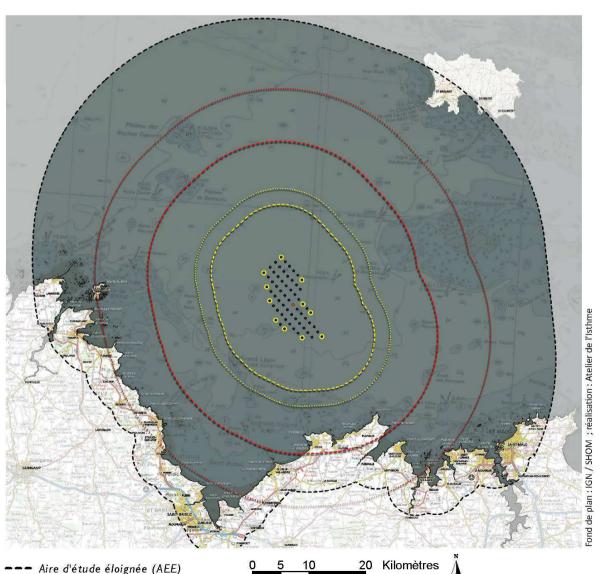








Visibilité du balisage de nuit



Portée du balisage nocturne maritime



Portée du balisage maritime lorsque la visibilité météorologique est égale à 10 milles / environ



Portée du balisage maritime lorsque la visibilité météorologique est égale à 20 milles / environ



Eolienne SPS (hypothèse conservatrice non validée par les services de l'Etat au moment de la rédaction du document)

Portée du balisage nocturne aéronautique



Portée du balisage aéronautique lorsque la visibilité météorologique est égale à 10 milles / environ 19 km



Portée du balisage aéronautique lorsque la visibilité météorologique est égale à 20 milles / environ 37 km



Réalisme du rendu (1/3)

Exemple de « mix » entre éoliennes réelles et « photomontées » en éclairage face.





Réalisme du rendu (2/3)

Exemple de « mix » entre éoliennes réelles et « photomontées » en éclairage contre-jour.











Réalisme du rendu (3/3)













Thank you







